



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE,  
DE LA BIODIVERSITÉ,  
DE LA FORêt, DE LA MER  
ET DE LA PÊCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Bordeaux, le 26 juin 2025

**Compte-rendu du groupe de travail Pêche du jeudi 22 mai 2025**

(Cité administrative de La Rochelle en présentiel et en visioconférence)

**Liste des participants**

- DIRM SA : M. Perrier, Mme Miraux, M. Deysson
- DREAL NA : M. Lemeunier, M. Delage, Mme Coulaud
- Préfecture maritime de l'Atlantique : Mme Ratsivalaka
- DDTM 17 : M. Lafon, Mme Dubot
- DDTM 44 : M. Porcher-Labreuille, Mme Junca-Laplace
- DGEC : M. Minvielle
- RTE : Mme Chevreau, M. Gutierrez
- SETEC : M. Allain
- CRPMEM NA : Mme Masson
- COREPEM : M. Jouneau
- CDPMEM 17 : M. Marsac
- FROM Sud-Ouest : M. Lamothe
- AKROCEAN : M. Girard
- CNDP : M. Beaucire, Mme Dumont

## Propos introductifs de M. Édouard Perrier, Directeur de la DIRM SA

La décision ministérielle du 17 octobre 2024, consécutive au débat public *La mer en débat*, a défini de nouvelles zones prioritaires pour le développement de l'éolien en mer à l'horizon 2035-2040 (Golfe de Gascogne Sud et Golfe de Gascogne Nord) et 2050 (Golfe de Gascogne Ouest).

La cartographie de ces zones résulte d'un processus de concertation approfondi mené avec les parties prenantes, dans le cadre des groupes de travail « Pêche », « Environnement », et « Acteurs socio-économiques ».

La réunion de ce groupe de travail porte spécifiquement sur la zone Golfe de Gascogne Nord (GGN), dont la surface initiale de 500 km<sup>2</sup> doit être réduite de moitié pour aboutir à un périmètre cible de 250 km<sup>2</sup>.

Une concertation complémentaire est engagée afin de définir collectivement la localisation de cette zone cible, en tenant compte des enjeux prioritaires liés aux activités de pêche professionnelle, à l'environnement, au raccordement électrique, ainsi qu'à la position de la zone Golfe de Gascogne Sud (GGS).

L'objectif de la séance est double :

- Initier un échange sur la méthodologie employée et les données retenues pour l'analyse de l'activité de pêche dans la zone GGN;
- Recueillir les avis, observations et alertes des professionnels concernant l'identification d'une zone de moindre impact pour la pêche.

L'ordre du jour est présenté.

### Point 1 : Présentation des calendriers d'adoption de la SFM et des différents appels d'offres

#### Point 1.1 : Présentation du calendrier d'adoption de la SFM

Présenté par Mme Léna Miraux, Cheffe du service Mission Mer et Littoral (DIRM SA)

#### **Présentation du contenu de la SFM**

Le document stratégique de façade (DSF) comprend deux volets :

- le volet stratégique, correspondant à la stratégie de façade maritime (SFM) ;
- le volet opérationnel, correspondant au plan d'action.

Chaque volet est mis à jour tous les six ans. La révision de la SFM, engagée en 2022, s'achèvera fin 2025 avec son adoption par les préfets coordonnateurs.

La stratégie se décline en deux grandes parties :

- un état des lieux écologique et socio-économique de la façade, complété par une vision à horizon 2050 ;
- la définition des objectifs environnementaux et socio-économiques, et la représentation cartographique des choix de planification.

Les travaux de mise à jour de la SFM, alimentés par les enseignements du débat public *La mer en débat* et par la nouvelle Stratégie nationale mer et littoral (SNML) ont notamment visé à rendre les objectifs et indicateurs plus opérationnels et évaluables.

Les axes majeurs de la SFM révisée sont :

- l'atteinte du bon état écologique du milieu marin ;
- la transition écologique des filières économiques maritimes ;
- l'attractivité des métiers de la mer et la sensibilisation du grand public.

### **Articulation des thématiques éolien en mer et pêche professionnelle dans la SFM**

La SFM identifie l'enjeu de conciliation entre éolien en mer et pêche professionnelle :

- Dans la vision à horizon 2050, l'une des priorités est la coexistence harmonieuse des usages, économie des ressources et des espaces. Est également identifiée la nécessité que la « pêche maritime dispose d'une visibilité sur le moyen-long terme face à l'augmentation des pressions qu'elle subit (réglementation, état de la ressource, principe de précaution, emploi, impacts économiques) ;
- Dans les objectifs socio-économiques, l'un des objectifs porte sur le développement d'ici à 10 ans et à horizon 2050 de l'éolien en mer de façon concertée et en l'articulant avec les différentes activités. Un autre objectif vise à impliquer les acteurs de la pêche dans toutes les étapes de développement des EMR.

### **Présentation du calendrier d'adoption de la SFM**

Le projet de SFM tel que présenté et complété suite au Conseil maritime de façade du 16/09 a été soumis à l'Autorité environnementale en décembre dernier. L'Autorité environnementale a rendu son avis le 13 mars dernier.

Une note de proposition de prise en compte des recommandations de cet avis a été rédigée par la DIRM en concertation avec les services de l'État et les établissements publics impliqués afin d'accompagner le dossier de consultation sur le projet de SFM.

La phase de consultation du public, des instances réglementaires et des États transfrontaliers a débuté le 5 mai. Cette consultation a lieu durant trois mois jusqu'au 5 août prochain. Chacun des acteurs et des citoyens peuvent formuler des observations ou propositions sur le projet de SFM. Parmi les instances consultées se trouvent notamment le CMF et le CRPMEM.

L'ensemble des contributions sera analysé par les services de l'État afin de consolider la version finale de la SFM, qui sera soumise au CMF le 6 novembre prochain, en vue de son adoption par les préfets coordonnateurs en fin d'année.

### **Point 1.2 : Présentation des différents appels d'offre**

**Présenté par M. Jonathan Lemeunier, Directeur de projet éolien en mer (DREAL NA)**

La cartographie présentée rappelle les principaux projets en cours et à venir. Y figurent les parcs Oléron 1 et Oléron 2, correspondant respectivement aux appels d'offres AO7 et AO9, ainsi que les nouvelles zones prioritaires définies dans la décision ministérielle du 17 octobre 2024.

Les calendriers des différents appels d'offres restent prévisionnels, les délais des procédures pouvant être soumis à des ajustements.

- AO7 (Oléron 1) : Les offres, déposées le 2 avril 2025, sont en cours d'analyse par la Commission de régulation de l'énergie (CRE). La désignation du lauréat est prévue après l'été 2025.
- AO9 (Oléron 2) : Le cahier des charges est en cours de finalisation, en vue d'une publication à l'été 2025. Le choix de la technologie à retenir (posé ou flottant) est encore en cours d'arbitrage. Une fois le cahier des charges publié, les candidats disposeront de quatre mois pour remettre leurs offres, avec un dépôt prévu à l'automne 2025 et une désignation du lauréat début 2026.
- AO10 (GGS) : la phase de rédaction et de validation du cahier des charges va s'étendre jusqu'à fin 2025. Les offres seront vraisemblablement soumises entre janvier et mai 2026, pour une désignation du lauréat fin 2026. Cet appel d'offres ne comprend pas de phase de dialogue concurrentiel, ce qui permettra un gain de temps dans les procédures. Il couvrira la zone GGS ainsi que l'ensemble des zones ciblées pour une mise en service à l'horizon 2035.

**Temps d'échange**

*M. Robin MARSAC (CDPMEM 17) renouvelle la demande du comité pour que la technologie retenue dans le cadre du parc Oléron 2 soit celle d'éoliennes posées, afin de garantir la cohabitation avec les activités de pêche. Concernant le parc Oléron 1, le comité insiste sur la nécessité que le câble de raccordement soit intégralement ensouillé.*

*M. Édouard PERRIER (Directeur de la DIRM SA) précise qu'aucune décision n'a encore été arrêtée concernant le choix technologique de l'AO9, qui est encore en cours d'arbitrage.*

*Mme Gaëlle CHEVREAU (RTE) indique qu'aucune information nouvelle n'est disponible concernant les modalités de raccordement et l'ensouillage du câble dans le cadre de l'AO7.*

*Suite à une demande de Mme Julie DUMONT (CNDP), M. Jonathan LEMEUNIER (DREAL NA) précise que l'AO10 couvre l'ensemble des zones visées pour une mise en service à horizon 2035, toutes façades confondues. Pour la façade Sud-Atlantique, cela inclut la zone GGS.*

*Mme Faustine MASSON (CRPMEM NA) interroge les services de l'Etat sur les critères qui guideront le choix de technologie dans le cadre de l'AO9. Elle demande également confirmation de l'absence de dialogue concurrentiel pour l'AO10.*

*M. Jonathan LEMEUNIER (DREAL NA) explique que s'agissant de l'AO9, un dialogue concurrentiel est en cours pour déterminer les choix technologiques à retenir dans le cadre de la rédaction du cahier des*

charges. Ce dialogue permet d'explorer les marges de faisabilité technique et économique des différentes options. À l'inverse des appels d'offres précédents, aucun dialogue concurrentiel n'est prévu pour l'AO10, les retours d'expérience des précédents appels étant jugés suffisants pour formaliser le cahier des charges.

### **Point 2 : Carte des projets énergétiques en mer sur la façade Atlantique**

**Présenté par M. Édouard Perrier, Directeur de la DIRM SA**

La carte des projets énergétiques en mer à l'échelle de la façade Atlantique est présentée aux participants. Cette carte répond à une demande récurrente formulée lors du débat public *La mer en débat* et dans le cadre de la concertation continue, notamment par les professionnels de la pêche et les associations environnementales.

La carte a été réalisée par la DIRM NAMO, en coproduction avec la DIRM SA, les DREAL des deux façades et la préfecture maritime. Elle recense les parcs éoliens déjà attribués, les projets éoliens en cours et à venir, les câbles sous-marins, les postes électriques, les sites d'essai EMR, ainsi que les zones de protection forte en cours d'étude et candidates à la labellisation.

Des ajustements restent à effectuer sur la carte, notamment :

- une meilleure distinction graphique entre les projets en cours et à venir ;
- une correction de la représentation des câbles électriques ;
- une vérification du câble entre l'Île d'Oléron et l'Île de Ré, non répertorié à ce jour.

Les participants sont invités à analyser la carte et à transmettre leurs observations en vue de sa stabilisation.

### **Point 3 : Concertation complémentaire sur la zone Golfe de Gascogne Nord**

**Propos introductifs par M. Édouard Perrier (Directeur de la DIRM SA)**

La concertation complémentaire s'inscrit dans une logique de recherche du moindre impact pour les activités de pêche. L'objectif de ce point à l'ordre du jour est de valider la méthode proposée, qui repose à la fois sur une analyse cartographique de l'activité de pêche, et sur le recueil des observations, données complémentaires et points de vigilance des professionnels à partir des premiers résultats produits par le CEREMA.

À ce stade, la solution de raccordement privilégiée par RTE n'est pas encore arrêtée, les résultats des études menées étant attendus à l'automne. Le dimensionnement final de la zone GGN dépendra en grande partie de ce choix technique.

## **Présentation par M. Jonathan Lemeunier, Directeur de projet éolien en mer (DREAL NA)**

Cette première phase d'échange vise à présenter la méthode d'analyse retenue et à partager les premiers enjeux identifiés. Une seconde phase, prévue à l'automne, permettra un travail plus opérationnel avec les professionnels autour de scénarios de réduction de zone.

La méthode d'analyse repose sur plusieurs indicateurs clés tels que l'effort de pêche, le tonnage des captures et la valeur économique des captures. Avec l'appui du CEREMA, l'analyse a été approfondie selon trois axes complémentaires : la dépendance économique des flottilles à la zone GGN, la récurrence de fréquentation de la zone par les navires et les effets cumulés à l'échelle du Golfe de Gascogne.

L'analyse s'appuie sur les données issues de l'algorithme SACROIS, croisant les données VMS et les données de débarquement. La période de référence retenue (2021-2023) permet de disposer de données récentes et représentatives, couvrant l'ensemble des flottilles concernées.

### **Analyse de la présence des navires (slides 16 à 23)**

L'analyse croisée à l'échelle du Golfe de Gascogne puis de la zone restreinte GGN permet d'apprécier l'effort de pêche, mesuré à la fois en nombre de navires et en heures de présence. Cette analyse distingue les pavillons (français/étrangers) et les types d'engins (arts traînants/arts dormants).

Il en ressort que la zone GGN est principalement fréquentée par des navires français. Les activités sont partagées entre les arts traînants et les arts dormants, avec une légère prédominance des arts traînants dans la partie Est de la zone. Une baisse globale de la fréquentation est observée sur la période 2021-2023, notamment pour les arts dormants.

La répartition spatiale de l'activité varie selon les types d'engins. Les arts traînants se concentrent en particulier à l'Est de la zone, autour du plateau de Rochebonne, et le long d'un axe d'activité orienté Nord-Ouest/Sud-Est, correspondant à l'isobathe des 100 mètres. Concernant les arts dormants, leur répartition apparaît plus diffuse, avec une activité marquée au centre de la zone GGN, suivant un axe orienté Est-Ouest.

L'analyse des ports d'attaches des navires montre une prédominance des flottilles issues des Sables-d'Olonne, de La Cotinière, de La Rochelle, de Lorient, de La Turballe, ainsi que du port espagnol de Pasaïa. Toutefois, la dépendance économique de ces flottilles à la zone GGN demeure marginale. Pour Les Sables-d'Olonne, La Rochelle, Lorient et La Turballe, cette zone représente moins de 1 % de leur effort total. En 2023, pour La Cotinière et Pasaïa, le pourcentage n'excède pas 2 %. En 2023, le pourcentage pour Cherbourg et Le Croisic a dépassé les 2 %.

L'analyse de la saisonnalité de l'activité de pêche indique qu'à l'échelle du Golfe de Gascogne, les pics d'activité se situent en hiver (février), au printemps (avril) et à l'été (juillet). Sur la zone GGN, les deux périodes de haute fréquentation sont les mois de février et de juillet.

### **Analyse des débarquements des captures (slides 24 à 30)**

En complément de l'analyse de la présence des navires, les données de débarquement ont été étudiées afin d'apprécier à la fois les volumes et la valeur économique des captures réalisées dans la zone.

La répartition spatiale des captures confirme les tendances observées précédemment, à savoir une concentration de l'activité à l'Est de la zone et suivant un axe Nord-Ouest/Sud-Est pour les arts traînants et un axe d'activité au centre de la zone GGN pour les arts dormants.

Les flottilles les plus concernées, en termes de valeur économique, sont celles des ports des Sables-d'Olonne, de La Rochelle, de La Cotinière et du Croisic. La dépendance économique à la zone GGN reste faible et présente moins de 2 % de la valeur totale des captures pour Les Sables-d'Olonne, La Cotinière et Le Croisic.

Une analyse plus fine, par types d'engins et groupes d'espèces, met en évidence que la valeur économique générée dans la zone GGN représente moins de 1 % pour les arts traînants et moins de 2 % pour les arts dormants, avec une variabilité un peu plus forte pour ces derniers. S'agissant des groupes d'espèces, on observe une tendance à la réduction de la valeur économique pour les poissons, tandis que la situation reste plus stable pour les crustacés.

### **Analyse de la récurrence de la fréquentation (slides 31 à 34)**

L'objectif de cette analyse est d'estimer la densité annuelle de présence des navires de pêche dans la zone GGN. La période d'étude a été élargie à six ans, de 2018 à 2023.

Pour les arts traînants, la présence des navires se concentre en périphérie de la zone GGN, suivant un axe marqué Nord-Ouest/Sud-Est, qui semble correspondre aux grands couloirs de chalutage. Quelques points de récurrence sont également visibles au centre de la zone, mais de manière plus diffuse. Les arts dormants présentent une densité de présence davantage centrée dans la zone GGN, avec une concentration observée dans la partie Ouest.

### **Analyse des effets cumulés (slides 35 à 46)**

L'analyse des effets cumulés a été engagée en réponse aux remarques formulées par les professionnels de la pêche, qui ont souligné à juste titre la difficulté croissante à évaluer les impacts liés au développement de plusieurs parcs.

L'approche retenue consiste à comparer, à l'échelle du Golfe de Gascogne (zones CIEM 8a et 8b), les captures totales avec celles réalisées spécifiquement dans les périmètres des parcs éoliens, qu'ils soient existants ou en projet.

Les premiers résultats sont présentés sous forme de diagrammes illustrant les effets cumulés globaux. Les graphiques montrent la valeur économique annuelle moyenne des captures réalisées dans les différentes zones de parc, rapportée à la valeur économique annuelle moyenne des captures réalisées sur l'ensemble du Golfe de Gascogne, estimée à 178 M€. Les diagrammes mettent en évidence que la très grande majorité de la valeur économique est générée en dehors des zones de parcs, tandis que les captures réalisées à l'intérieur s'élèvent à 3,5 M€, soit 2 % de la valeur totale. Cette analyse a également été déclinée selon plusieurs critères : types d'engins, art pratiqués, port d'attache des navires.

Parallèlement, les effets cumulés ont été évalués en termes d'effort de pêche, à travers le nombre d'heures passées par les navires dans les différentes zones. Cette double lecture permet d'avoir une vision plus complète des effets cumulés pour les flottilles professionnelles.

### **Analyse des zones fonctionnelles halieutiques d'importance (ZFH)**

Une analyse cartographique a également été conduite sur les zones fonctionnelles halieutiques d'importance (ZFH), en écho aux attentes exprimées lors du précédent groupe de travail et dans les cahiers d'acteurs, notamment du CRPMEM Nouvelle-Aquitaine. Deux cartes ont été produites : l'une pour le bar et la sole, et l'autre pour le merlu, sur la base des données de l'IFREMER. Les résultats montrent que les zones de frayère se situent en dehors de la zone GGN.

### **Ouverture du temps d'échange**

Sur la base des éléments présentés au cours du point 3, une question centrale se pose : quels critères prioriser pour construire les scénarios ? Plusieurs données sont disponibles : valeur économique, tonnage, effort de pêche, etc. L'approche envisagée serait de :

- Sélectionner une couche d'enjeux prioritaires (ex : valeur économique) pour construire les scénarios de référence ;
- Tester leur robustesse en les croisant avec les autres données (effort de pêche, tonnage...).

Lors du précédent groupe de travail, la valeur économique avait été identifiée comme critère structurant. Les scénarios avaient donc été construits sur cette base. Les comparaisons avec les autres critères avaient montré des tendances globalement convergentes avec le tonnage, mais des écarts subsistaient avec l'effort de pêche.

L'objectif est également d'identifier d'éventuelles données complémentaires à intégrer, sur la base des retours exprimés en séance et au cours des prochains mois. À titre d'exemple, le dispositif VALPENA pourrait enrichir l'analyse et améliorer la robustesse des scénarios.

### **Temps d'échange**

M. José JOUNEAU (COREPEM) ouvre les échanges en interrogeant la distinction entre chalut de fond, senne pélagique et senne de fond, et insiste sur l'importance de la distinction de ces engins au regard des réalités économiques des différents métiers.

M. Jonathan LEMEUNIER (DREAL NA) précise que l'analyse a été conduite par groupes d'engins et invite les représentants de la filière à signaler toute incohérence perçue.

M. José JOUNEAU (COREPEM) souligne que si les chiffres d'affaires des cinq criées ligériennes peuvent paraître modestes isolément, leur cumul révèle un impact significatif, notamment en lien avec les parcs de Saint-Nazaire et Yeu-Noirmoutiers. M. José JOUNEAU alerte sur l'importance stratégique du raccordement, estimant que son tracé et son potentiel ensouillage conditionneront fortement l'économie et l'intensité de pêche. Par ailleurs, M. José JOUNEAU souhaite connaître les raisons de la commande de réduire de moitié la superficie de GGN.

M. Jonathan LEMEUNIER (DREAL NA) précise que, rapportée à l'ensemble du Golfe de Gascogne, la zone concernée génère un chiffre d'affaires relativement faible. C'est pour cette raison que l'analyse proposée par le CEREMA intègre un cumul des impacts toutes zones confondues. Cette méthode vise à permettre une lecture consolidée par port d'attache.

M. Jonathan LEMEUNIER rappelle ensuite que la réduction de la zone GGN s'inscrit dans la continuité des orientations définies dans la décision ministérielle du 17 octobre 2024, qui vise une puissance installée de 1,2 GW pour une emprise cible de 250 km<sup>2</sup>. Cette approche a été appliquée à la zone GGS.

Une emprise initialement plus large avait été volontairement conservée pour permettre une analyse plus approfondie, notamment sur l'opportunité de positionner les deux parcs en continuité ou non. Cette réflexion prend en compte les enjeux de préservation des corridors de pêche, les contraintes environnementales (notamment l'avifaune) et les modalités de raccordement, qui demeurent à ce stade indéterminées. Dans cette perspective, le maintien d'une zone étendue vise à laisser le temps nécessaire pour affiner le périmètre final en fonction de ces paramètres pour l'instant inconnus.

M. José JOUNEAU (COREPEM) exprime le souhait que les données issues du CEREMA puissent être croisées avec celles de VALPENA, et souligne que cette mise en correspondance apparaît indispensable au regard des impacts prévisibles tant sur la production que sur l'ensemble de la filière halieutique.

M. Jonathan LEMEUNIER (DREAL NA) confirme l'intérêt à croiser les différentes sources de données afin de garantir la robustesse de l'analyse. Les données étant détenues par les professionnels, il appartient à ces derniers d'indiquer ce qu'ils souhaitent partager.

Mme Catherine RATSIVALAKA (PREMAR Atlantique) rappelle que, sur l'ensemble des projets menés sur la façade Atlantique, les câbles de raccordement RTE sont systématiquement ensouillés le plus profondément possible. En cas d'impossibilité technique, des protections sont mises en place pour garantir la compatibilité avec les activités de pêche. Même dans des contextes géologiques défavorables tels que celui du parc de Saint-Brieuc, aucune restriction à la pêche n'a été constatée. RTE pourra, si besoin, apporter des précisions techniques sur la phase finale de pose des câbles.

M. Robin MARSAC (CDPMEM 17) rappelle que les travaux d'ensouillage des câbles sont rapides et limitent les contraintes pour la navigation et la pêche, réduisant ainsi la durée de blocage des zones.

M. Julien LAMOTHE (FROM SUD-OUEST) demande que le diaporama soit transmis, soulignant la difficulté d'analyser les données chiffrées en temps réel. Une prudence est attendue quant aux modèles utilisés, notamment ceux de l'IFREMER et des organismes tiers comme le CEREMA, mais aussi envers les données SACROIS qui peuvent poser des difficultés. Concernant les effets cumulés, M. Julien LAMOTHE insiste sur la nécessité d'intégrer également les zones de protection forte (ZPF), pour ne pas sous-estimer l'impact global. Il souligne également l'importance de compléter l'analyse macro par une approche micro, afin d'évaluer les impacts de quelques navires qui ont un impact plus fort.

M. Jonathan LEMEUNIER (DREAL NA) confirme que le diaporama sera transmis et qu'il n'y a pas d'urgence à finaliser l'analyse. Un délai de plusieurs mois paraît nécessaire pour examiner et croiser les données, avec une nouvelle phase de travail prévue à l'automne. Il apparaît également pertinent de conduire une analyse précise de l'activité des fileyeurs dans la zone centrale de GGN, afin d'évaluer la sensibilité et la criticité de cette bande de pêche.

M. Édouard PERRIER (Directeur de la DIRM SA) souligne que, si la méthodologie présentée dans l'analyse des effets cumulés est validée, cela constituerait une avancée significative pour les autres sujets de planification maritime non liés à l'éolien en mer.

Mme Faustine MASSON (CRPMEM NA) propose de revenir ultérieurement vers les services de l'État pour proposer un retour sur la méthode, une fois les données analysées.

M. Julien LAMOTHE (FROM SO) rappelle que les impacts ne se limitent pas aux périmètres des parcs. Concernant le chalutage, les zones adjacentes aux parcs, où se déroulent des traits de chalut, doivent également être prises en compte, même si c'est plus difficile à matérialiser.

M. José JOUNEAU (COREPEM) insiste sur le fait que les zones dites de moindre impact n'excluent pas un impact réel. Est souligné l'importance d'un travail collaboratif efficace car les impacts cumulés affectent non seulement les pêcheurs mais aussi l'ensemble de la filière, avec des conséquences de nature macroéconomique.

M. Robin MARSAC (CDPMEM 17) indique que les données VALPENA ne mettent pas clairement en évidence certaines bandes d'activité des navires. Selon les dernières données, tout le parc GGN est sollicité pour le chalutage. La zone GGN, située dans la grande vasière, est une zone sédimentaire où la pêche à la langoustine est majeure. La zone nord du parc serait la moins utilisée par la flotte charentaise, sans être pour autant inutilisée.

M. Robin MARSAC alerte également sur le classement de la zone de Rochebonne en ZPF, interdisant ainsi la pêche, ce qui entraînera un couloir surfréquenté entre GGN et Rochebonne, avec un risque de surexploitation de l'écosystème. Par ailleurs, un report d'activité est aussi attendu à l'Est de Rochebonne, en confrontation avec la pêche des navires de moins de 12 mètres entre cette zone et les Pertuis, ce qui pourrait accentuer encore la pression.

M. Jonathan LEMEUNIER (DREAL NA) propose de reprendre, comme l'année dernière, la valeur économique des captures comme base d'analyse.

Mme Faustine MASSON (CRPMEM NA) et M. Robin MARSAC (CDPMEM 17) reviennent vers la DREAL NA après validation en interne avant cet été.

Mme Faustine MASSON (CRPMEM NA) demande si un recouplement avec le RICEP, qui traite largement des données économiques de la pêche, a été réalisé. Côté CRPMEM NA, les collaborations avec le RICEP sont nombreuses dans le cadre des études RTE.

M. Jonathan LEMEUNIER (DREAL NA) répond qu'à ce stade, aucun partenariat avec le RICEP n'a encore été mobilisé. L'analyse repose principalement sur les données SACROIS pour estimer la valeur économique.

M. José JOUNEAU (COREPEM) souligne que les navires actifs dans la zone (fileyeurs et chalutiers) sont bien identifiés, tout comme leur taux de dépendance, les effets de report, seuils et cumulés, ainsi que l'impact sur les halles à marées, notamment celles du littoral ligérien (Le Croisic par exemple). Les données peuvent être transmises.

## Point 4 : Présentation des premiers résultats des études de l'état initial de l'environnement (EIE) – compartiment halieutique

Présenté par M. Gwenhael Allain, Chef de projets Biodiversité marine (SETEC)

Le groupe d'ingénierie SETEC est chargé de la réalisation des études de l'état initial de l'environnement dans le cadre du parc Oléron 1. Ces études couvrent plusieurs compartiments, notamment le compartiment halieutique dont les premiers résultats sont présentés en séance. Plusieurs suivis scientifiques ont été mis en place depuis le début de l'année 2024, afin de mieux caractériser la diversité des espèces présentes, leurs cycles biologiques et leur répartition spatiale.

- **Suivi de l'ichtyoplancton**

Des prélèvements mensuels d'œufs et de larves (poissons, céphalopodes, crustacés) sont analysés par le MNHN de Concarneau. La zone présente une forte diversité spécifique et des conditions favorables à la reproduction de plusieurs espèces d'intérêt halieutique (sardine, merlu, tacaud, sole).

- **Suivi des stades juvéniles et adultes**

Des campagnes de chalutage sont réalisées chaque saison. L'abondance est maximale à l'automne, notamment pour le tacaud commun. C'est également à cette période que la richesse spécifique des poissons et la diversité des céphalopodes sont les plus élevées.

- **Suivi des grands crustacés**

Deux campagnes annuelles sont réalisées avec un caseyeur professionnel dans les zones rocheuses. Le homard est régulièrement observé.

- **Suivi des espèces pélagiques**

Des campagnes par échosondage sont conduites à chaque saison. L'anchois est systématiquement présent, tandis que la sardine apparaît de manière plus variable. Une typologie des bancs a également été établie afin de mieux comprendre les dynamiques de regroupement dans la colonne d'eau.

### Temps d'échange

M. Robin MARSAC (CDPMEM 17) rappelle que les problèmes rencontrés lors des campagnes SETEC ne doivent pas pénaliser les armateurs et la pêche professionnelle, et insiste pour que toutes les informations issues de ces campagnes soient communiquées aux comités concernés. Une fois les campagnes terminées, il serait intéressant que les résultats soient présentés aux pêcheurs, dont la connaissance du terrain pourrait enrichir les données obtenues.

M. Gwenhael ALLAIN (SETEC) confirme que les résultats des campagnes sont bien partagés avec les organisations de pêcheurs, citant un récent travail sur la zone Belle-Ile – Groix. Il précise qu'un travail a été mené en interne pour éviter que les incidents précédents ne se reproduisent.

Suite à une question de M. Jérôme LAFON (DDTM 17), M. Gwenhael ALLAIN (SETEC) précise que lors de la campagne de novembre, deux classes de taille distinctes de sardines ont été observées : des petites et des grosses. Au printemps, les sardines étaient principalement de petite taille (9-10 cm).

M. Julien LAMOTHE (FROM SO) souhaite savoir quelles données ont été collectées et si elles sont accessibles, notamment pour combler des manques sur certaines espèces exploitées. Ces données pourraient également être transmises aux scientifiques, notamment l'IFREMER.

M. Gwenhael ALLAIN (SETEC) confirme que les données collectées par SETEC sont destinées à être publiques et accessibles aux chercheurs. SETEC aligne notamment ses protocoles sur ceux de l'IFREMER pour garantir que les données soient valorisées et utilisées par l'ensemble de la communauté scientifique.

#### **Point 5 : Point d'avancement sur les études techniques en mer (campagnes géophysiques et géotechniques, MTO)**

Présenté par M. Jérôme Minvielle, Chargé d'études techniques (DGEC)

La DGEC a confié à des prestataires spécialisés la réalisation d'études techniques en mer. Ces campagnes ont pour objectif de mieux caractériser les fonds marins et d'acquérir les données nécessaires pour les prochaines étapes de développement. L'entreprise GEOxyz réalise actuellement des campagnes géophysiques et géotechniques.

Une bouée météocéanique, opérée par Akrocéan via un marché avec Météo-France, est en place depuis fin 2024. Elle a pour objectif de collecter des données pendant un an (houle, vent, etc.) et son déploiement devrait être prolongé jusqu'en 2026. Malgré quelques ajustements initiaux, la communication avec les pêcheurs a été assurée par des réunions et des supports d'information.

La campagne sismique/UXO menée en début d'année 2025 par GEOxyz visait à cartographier le sous-sol marin. Des difficultés de communication avec les pêcheurs professionnels ont eu lieu en début de campagne, liés notamment à une mauvaise information de la part du prestataire via le groupe Whatsapp. La communication s'est améliorée pour la seconde phase de la campagne suite au remplacement de l'équipage et au changement du référent pêche (FLO).

Enfin, une campagne géotechnique est prévue à partir de mi-juillet 2025 et sera menée par le navire FUGRO ZEPHYR. La campagne comprendra 19 forages, et sera accompagnée d'un dispositif d'information dédié : présence d'un FLO, communication quotidienne, et réunions avec les comités des pêches.

#### **Temps d'échange**

M. José JOUNEAU (COREPEM) interroge sur la pertinence des opérations de carottage dans le contexte d'un projet reposant a priori sur une technologie d'éoliennes flottantes.

M. Jérôme MINVIELLE (DGEC) précise que, quelle que soit la technologie retenue, posée ou flottante, il est indispensable de caractériser les premiers mètres du sous-sol marin. Ces analyses visent à évaluer la stabilité des ancrages ou des pieux, et nécessitent donc le prélèvement de carottes sédimentaires afin de déterminer les solutions techniques envisageables.

M. Robin MARSAC (CDPMEM 17) rappelle que les comités de pêche restent dans l'incompréhension face aux dysfonctionnements constatés lors de la campagne géophysique sur les zones GGS et GGN, malgré les nombreuses réunions préparatoires au cours desquelles des recommandations précises avaient été formulées. Il souligne que la priorité doit demeurer la sécurité de l'ensemble des usagers en mer. Les informations opérationnelles doivent être transmises suffisamment en amont, avec un calendrier lisible des différentes phases, et non de manière tardive. Le comité réaffirme sa disponibilité pour accompagner l'organisation des campagnes.

Par ailleurs, deux questions techniques sont soulevées :

- La bouée LIDAR sera-t-elle maintenue en place ou relocalisée ?
- La bouée peut-elle être équipée d'un émetteur AIS ?

M. Jérôme MINVIELLE (DGEC) indique avoir bien pris note des différentes remontées concernant les difficultés rencontrées lors des campagnes géophysiques. En réponse à l'interrogation sur la bouée LIDAR, il précise que celle-ci restera en place sur son site actuel. S'agissant de la possibilité d'y ajouter un émetteur AIS, une directive ministérielle prévoit que les bouées LIDAR ne sont pas tenues d'être équipées d'un AIS.

M. Édouard PERRIER (Directeur de la DIRM SA) confirme qu'un avis a bien été émis par l'experte nautique nationale concernant la signalisation maritime. Des recommandations internationales encadrent ces dispositifs et stipulent qu'un émetteur AIS ne doit pas être installé sur les bouées LIDAR.

M. Robin MARSAC (CDPMEM 17) souhaite avoir la confirmation que le navire La Pérouse du SHOM a bien débuté sa campagne sur la zone Nord/Nord-Est de GGN le 18 mai, n'ayant pas retrouvé l'avurnav correspondant.

M. Jérôme MINVIELLE (DGEC) confirme qu'il s'agit du navire La Pérouse, arrivé le 16 mai sur zone pour un complément d'étude de courte durée (3-4 jours), qui a donc probablement terminé sa mission.

M. Robin MARSAC (CDPMEM 17) souligne que la durée annoncée était d'environ 15 jours dans une zone assez chalutée, et regrette le manque d'information sur la fin de cette mission. Il rappelle que M. Jonathan LEMEUNIER (DREAL NA) avait indiqué qu'en général, les campagnes SHOM ne posent pas de problèmes de cohabitation en mer.

M. Jonathan LEMEUNIER (DREAL NA) explique que le SHOM ne met pas en place habituellement de dispositif spécifique d'information préalable, ces campagnes étant fréquentes et généralement peu contraignantes pour la pêche, contrairement aux campagnes géophysiques. Un dispositif d'information a toutefois été demandé pour cette campagne par la préfecture maritime.

*Il précise qu'aucun incident n'a été signalé entre les navires de pêche et les navires Géocean lors de la campagne géophysique, mais que les difficultés ont porté sur la mise en œuvre du dispositif d'information en début de campagne. Il distingue deux phases : la phase sismique, plus difficile, et la phase UXO, qui s'est mieux déroulée, en raison des différences d'équipages et d'organisation. Il souligne la bonne qualité de la communication avec les comités des pêches et la réactivité de ces derniers, qui ont permis de limiter les difficultés évoquées.*

*Enfin, M. Jonathan LEMEUNIER (DREAL NA) interroge les comités sur d'éventuelles objections à une prolongation d'un an de la bouée LIDAR sur la zone GGN pour collecter des données complémentaires.*

*M. Robin MARSAC (CDPMEM 17) indique que la bouée LIDAR semble installée en zone de passage plutôt qu'en zone de travail, ce qui justifiait également la demande d'équipement AIS. Il demande que soient précisées les zones potentielles d'implantation de la bouée afin de pouvoir informer la profession.*

*Mme Faustine MASSON (CRPMEM NA) insiste sur l'importance d'une bonne signalisation visuelle, notamment via des signaux lumineux, afin d'assurer une visibilité optimale, même en l'absence d'AIS.*

*M. Jonathan LEMEUNIER (DREAL NA) interroge les comités sur l'utilité d'organiser une réunion avec les représentants des comités et OP afin de préparer et coordonner la prochaine campagne géotechnique.*

*M. Julien LAMOTHE (FROM SO) insiste sur l'importance d'une information rapide aux pêcheurs, notamment en raison des activités saisonnières (filets à merlu, thon germon) et du nombre potentiellement important de navire, dont la flottille de canneurs espagnols pour le thon. Il souligne que ces campagnes ne sont pas anodines et peuvent impacter les stratégies de pêche, qui ne peuvent pas s'adapter en seulement quelques jours. Une communication anticipée est donc essentielle.*

*M. Jérôme MINVIELLE (DGEC) précise que le navire géotechnique opère à station fixe, forant environ un mètre par heure en roche dure, ce qui nécessite plusieurs heures voire jours de travail. Dès lors, les navires de pêche peuvent opérer autour du navire installé.*

*M. Julien LAMOTHE (FROM SO) rappelle que la cohabitation pose tout de même problème, notamment pour les fileyeurs qui sont de grands navires qui mettent jusqu'à 12 heures pour remonter leurs filets, limitant ainsi leur capacité d'adaptation rapide.*

#### **Point 6 : Point d'actualité sur le projet GILA**

**Présenté par M. Gaëtan Gutierrez, Chef de projet (RTE)**

Le calendrier des surveys en mer pour 2025 est particulièrement dense, avec de nombreuses opérations déjà présentées lors des commissions nautiques locales de la façade Atlantique et au sein de groupes de travail avec les comités des pêches. Des réunions spécifiques précèdent chaque intervention en mer.

L'année 2025 a commencé par une campagne géophysique offshore suivie d'une campagne UXO. En zone nearshore, une opération géophysique en Loire-Atlantique s'est achevée récemment, tandis qu'une autre est en voie de finalisation en Gironde.

La prochaine étape est le lancement début juin d'une campagne géotechnique offshore, réalisée par l'entreprise GEOXyz avec le navire Géocéan 6. Le port d'attache reste à confirmer entre Lorient et La Rochelle. Cette campagne concernera le tracé complet entre la Gironde et la Loire-Atlantique, avec 110 sondages prévus, pour une durée estimée à un mois jusqu'à début juillet. Des restrictions de 500 mètres autour du navire seront mises en place pour la pêche (arts dormants), le mouillage, la plongée et la navigation.

### **Temps d'échange**

M. José JOUNEAU (COREPEM) souligne *l'approche de la période touristique et la multiplication des évènements sportifs, et s'interroge sur la bonne information des usagers concernant les activités en cours et à venir.*

M. Gaëtan GUTIERREZ (RTE) indique que les actions de communication sont nombreuses, avec l'appui d'un agent de liaison pêche déjà mobilisé l'an passé. Il précise également que RTE reste pleinement conscient des enjeux de cohabitation avec les autres usagers.

M. José JOUNEAU (COREPEM) souligne que l'Île d'Yeu, port de plaisance comptant le plus grand nombre de nuitées annuelles dans le Golfe de Gascogne, fait face à une augmentation significative de la fréquentation touristique et in fine de tensions entre les usagers.

M. Robin MARSAC (CDPMEM 17) s'interroge sur le tracé des câbles qui laisse fortement penser qu'une zone hors parc, au nord de l'AO9, serait réservée pour l'installation du poste électrique en mer. Il exprime l'inquiétude que cet espace, situé en dehors des zones du parc, soit progressivement restreint, entraînant des reports voire des exclusions d'activité de pêche en raison des câbles associés.

M. Gaëtan GUITERREZ (RTE) précise que les postes en mer sont bien positionnés à l'intérieur des zones des parcs éoliens, bien que le tracé des câbles dévie en dehors, notamment entre Oléron 1 et Oléron 2, où une bande de 600 m a été négociée pour le passage des liaisons. Il souligne que la bifurcation contournant le parc par le nord, située hors parc, concerne uniquement le câble sous-marin. Il rappelle également que l'impact se limite à la phase travaux. Une fois ceux-ci achevés, la mer sera accessible sans restriction, l'objectif étant que le câble soit protégé et ensouillé afin de permettre la poursuite des activités, notamment la pêche.

M. Robin MARSAC (CDPMEM 17) demande si la pêche sera exclue autour du poste électrique.

Mme Catherine RATSIVALAKA (PREMAR Atlantique) explique que l'interdiction de pêche est de 200 mètres autour du poste électrique, que ce soit pour les arts traînants ou les arts dormants.

### **Propos conclusifs par M. Édouard Perrier, Directeur de la DIRM SA**

En l'absence d'autres questions, M. Édouard Perrier (Directeur de la DIRM SA) remercie les participants pour la qualité des échanges et de leurs interventions, et clôture la réunion.